

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2731

commune (s) : Meyzieu

objet : **Revente, au Sytral, d'un terrain situé avenue Docteur Schweitzer, lieu-dit les Panettes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande du Sytral et afin de permettre la création d'un parc-relais de 450 places environ, destiné aux usagers de la future ligne de tramway Lea, la Communauté urbaine a préempté au prix total de 505 000 comprenant 20 000 TTC de commission, un terrain situé avenue docteur Schweitzer, lieu-dit Les Panettes à Meyzieu.

Il s'agit d'un terrain nu d'une surface de 17 222 mètres carrés et cadastré sous le numéro 1 de la section DC.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, le Sytral, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 505 000 , admis par les services fiscaux, et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est présentée, concernant la revente, au Sytral, d'un terrain situé avenue docteur Schweitzer, lieu-dit Les Panettes à Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 505 000 résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,